

CLUB SUBAQUATIQUE TARBAIS

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 1er septembre 2020

Étaient présents : Gérard MIQUEL Michèle et Jean BEAUDRY Christian FOULON Michel RANSOU Pierre HOLUIGUE Jean Paul MARTENS

Excusés : Alain LACASSIE Françoise POUGET MOLINER Eugène MAUREL

Absents : Ghislain LOMBARD Marc POLENNE Coralie PERROCHAIN

COURRIERS : Patrick DAVEAU remercie le CST pour son aide au stage Enfants.

Un groupe politique de la Région Occitanie signale l'appui qu'il a donné à l'octroi d'une subvention de 2000 €.

La Ville d' HENDAYE a répondu à nos demandes : pour les facilités de stationnement de nos véhicules sur le port, la réponse est explicitement négative. Pour le stationnement de l' Hippocampe au ponton de la FFESSM, la réponse est là aussi négative, au motif du monopole fédéral sur ledit ponton.

Christian et Gérard vont approcher le maire afin de l'entretenir de vive voix sur le sujet du stationnement de nos véhicules, le coût journalier étant prohibitif. L' Hippocampe restera garé où il est.

La ville de TARBES confirme le prêt de l'amphithéâtre de la Bourse du Travail pour notre AG du 26 septembre.

La ville de TARBES informe notre Club de l'identité des nouveaux élus chargés des sports, en place de M. TOUYA, à savoir Mme Élisabeth BRUNET et M. Thierry DA COSTA. Une prise de contact va être organisée avec eux.

ASSURANCES : indépendamment de l'assurance du bateau, le Club s'est interrogé sur le contenu et l'utilité de ses autres contrats (locaux, matériel de plongée, compresseur,...). Une consultation a été faite auprès de LAFFONT (qui est un courtier) et de Cédric PETERSON, adhérent du Club, et agent AXA à BAGNERES.

Pierre HOLUIGUE présente la synthèse des réponses. Il apparaît que la clé de la décision serait un contrat « bris de machine » pour le compresseur, et que la prime pour ce risque varierait du simple (240 € chez AXA) au triple chez LAFFONT. Un débat s'engage, et conclut :

Que pour 230 € par an, le Club a un intérêt évident à souscrire une protection « bris de machine » pour le compresseur.

Et que ce choix a un effet d'attraction pour la garantie des autres risques (locaux, autres matériels,...)

pour un second contrat avec AXA, vu la modicité des écarts de primes.

Ainsi sera fait.

FINANCES : afin de percevoir la subvention de 2000 € de la Région, il convient de faire les achats de matériel sportif convenus. A réaliser au plus tard en octobre, chez DECATHLON TARBES.

L'équilibre dépenses / recettes sur le reste du budget du Club est conforme aux prévisions et satisfaisant.

BATEAU : lors d'une manœuvre au ponton par vent fort, le bateau a touché, ce qui lui a arraché la coquille de protection arrière gauche en tôle d'inox, qui est tombée au fond. Les plongeurs présents auraient, certes, pu aller la récupérer. Cela ne s'est pas produit. Christian s'est dévoué un peu plus tard pour la remonter, puis la redresser à la masse. Il reste à la remettre en place, et aussi à réparer les tubes des poignées de sortie et du taud. Le bateau demeure, nonobstant ces dégâts, parfaitement opérationnel.

A tel point qu'il a suscité l'intérêt de Jérôme, du club voisin de TXINGUDY Plongée. Après un incendie qui a rendu son bateau inutilisable, il nous a approchés pour connaître les conditions dans lesquelles il pourrait utiliser l' Hippocampe, et boucler son propre programme de formation.

La réponse du CST est de l'assimiler à notre relation avec COGNAC. Il s'entendra avec Jean Paul MARTENS pour caler son propre planning d'emploi du bateau, c'est notre pilote (Manech ou à défaut Jean) qui pilotera, contre défraiement à sa charge, et pour chacun de ses plongeurs Jérôme paiera 20 € par plongée au CST avec production de ses feuilles de palanquée.

PISCINE : Reprise le 14 septembre 2020. Les horaires seront les lundi de 20 à 22 heures ,et les jeudi de 21 à 22 heures, à confirmer auprès du directeur M. LHUILLIER (Gérard l'appelle).

Pour faciliter la désinfection du matériel, il est décidé d'affecter à chaque élève son matériel de piscine jusqu'à la fin décembre prochain, et chacun ne contaminera (éventuellement) que lui-même. A valider en réunion technique.

VOYAGES : Les voyages à l' ESTARTIT sont annulés en 2020 pour cause de COVID, sur décision de la Généralité de Catalogne.

Le séjour est décalé en juin 2021, et réservation est faite pour le voyage annuel en septembre 2021.

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

La date est arrêtée au 26 septembre 2020 à 19 heures à la Bourse du Travail.

Pas d'apéritif sur place.

Il y aura lieu de renouveler le tiers sortant des membres du Bureau :

Jean BEAUDRY
Michèle BEAUDRY
Ghislain LOMBARD
Michel RANSOU
Marc POLENNE

Marc POLENNE a fait savoir qu'il ne souhaitait pas poursuivre ses activités au Bureau. Didier PROST s'est porté candidat pour le poste de secrétaire.

Les tarifs de la saison 2020 / 2021 sont examinés. A quelques aménagements mineurs près, ils sont identiques.

QUESTIONS DIVERSES :

1 Le prix des passeports de plongée, plaquettes etc... a changé (à la hausse évidemment). Il est affiché sur l'armoire du bureau, et incorporé aux nouveaux tarifs

2 Le Président présente le rapport qu'il a rédigé sur l'histoire du CST depuis son origine en 1976. Outre son aspect fédérateur vis-à-vis des adhérents, ce rapport, disponible sur papier, et valant projet associatif, sera mis sur le site du Club et servira notamment à justifier les demandes de subventions aux diverses collectivités.

3 Le CST a fait une commande groupée de bidons de désinfectant, à distribuer contre remboursement aux deux autres clubs. LAMAILHERK a pris le sien, LOURDES pas encore.

4 Le CST prêtera à Michel RANSOU un bloc pour lui permettre de participer au nettoyage du Vieux Port de Marseille le 10 octobre 2020.

5 Les messageries de plusieurs adhérents ont été piratées par des hackers de talent qui ont pu infiltrer le site de la Société Générale et tromper certains. Attention.

Permanences à venir :

le 5 septembre 2020 Gérard MIQUEL
le 12 septembre 2020 Michèle et Jean BEAUDRY
le 19 septembre 2020 Christian FOULON

Prochain bureau le 6 octobre 2020